

Association intercommunale des riverains de l'Eygoutier
B.P. 34
83982 La Garde

Au courant d'AIRE

2ème année, N° 3

20 juillet 2000

Revue d'information et de
communication des adhérents de l'AIRE

Editorial



OU EN SOMMES NOUS ?

Au cours de nos différents contacts avec les autorités administratives avec les adhérents de plus en plus nombreux et même les non-adhérents mais sympathisants et intéressés par notre action, nous avons ressenti le besoin d'un document technique, simple et clair qui expose l'ensemble des problèmes de L'EYGOUTIER et de son bassin versant, ainsi que le schéma d'aménagement hydraulique en cours d'élaboration par le SIAHE (Syndicat d'aménagement hydraulique de L'EYGOUTIER)

Nous avons donc établi durant ce printemps un "dossier technique condensé sur la protection contre les inondations du bassin versant de L'EYGOUTIER dont vous trouverez le contenu plus loin ainsi que le moyen de vous le procurer.

Par ailleurs, nous avons également ressenti la crainte des maires des communes siégeant au SIAHE pour ce qui concerne le financement des travaux en cours d'étude et le respect des délais des démarches administratives en périodes pré-électorales.

En conséquence, nous avons adressé le 15 Mai 2000, à Madame VOYNET, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, une lettre accompagnée du dossier technique cité plus haut.. Nous lui avons demandé son appui pour hâter le projet et son aide pour l'obtention des financements des travaux.

Le même dossier accompagné de lettres appropriées a été adressé à toutes les autorités administratives concernées: Préfecture, Conseil régional, Conseil général, maires, SIAHE, DDE, DIREN, Comité de baie, SIAT.

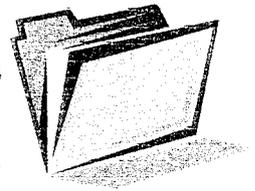
Nous attendons maintenant les réponses et les retombées. Quelles seront-elles? Nous l'ignorons encore. Nous avons confiance et conscience que les choses bougent. Tous nos efforts vont s'appliquer dès aujourd'hui à éviter que les élections municipales ne soient un prétexte de freinage dans le déroulement des phases administratives du projet qui est maintenant lancé. Nous respirerons lorsque nous verrons paraître la publication de la décision officielle du lancement du nouveau tunnel.

SOMMAIRE	pages
Editorial	1
Dossier technique adressé au ministre de l'environnement et lettre à D.VOYNET	2
Responsables de secteur	2
Statuts des riverains	3
Pompages abusifs	3
Quelques sigles	4

Pour le moment et avec un peu de retard, la première étape vient d'être franchie avec la sélection d'un assistant au maître d'ouvrage (le SIAHE) en cours d'avalisation.

J.Fauconnet

Le dossier technique condensé



Ce document rassemble les principales informations sur les caractéristiques du bassin versant de L'EYGOUTIER, un rappel historique de l'aménagement de la rivière et de ses crues successives, ses équipements, les différents plans d'aménagements proposés: tunnels, bassins de rétentions, inversion,....

Il est agrémenté d'une carte couleur I.G.N., de plans, (tracés des tunnels, PER de 1989,) de schémas (batardeau), et de plannings(1993,1999).

Au sommaire de ce dossier vous trouverez:

Introduction - Pourquoi un tunnel? - Pourquoi un second tunnel? - historique
- L'étude de 1993 - Etat actuel du projet - Suggestions de l'AIRE - Conclusion
- Pièces annexes (cartes, plannings, statuts du SIAHE, lettres, calculs,...).

Vous trouverez annexée à ce bulletin la lettre que nous avons adressée à Madame D.VOYNET en accompagnement du dossier.

Il est en vente au prix de 35 francs pour les adhérents et de 40 fr. pour les non adhérents ,ce qui représente le coût de sa parution.

Vous le trouverez auprès de vos délégués de secteur (voir plus loin) , à la "Copithèque", 90, rue Raspail à la Garde et également par courrier + 14 Fr. de frais de port .

Responsables de secteur

Nous recherchons sur TOULON, LA CRAU, LA GARDE et LE PRADET des délégués ou assistants pouvant consacrer un peu de temps pour développer notre action locale et notre implantation. Nous estimons que le seul moyen d'être écouté par les élus, c'est d'être nombreux . Pour cela ,il faut nous faire connaître, et le meilleur moyen c'est de discuter avec les gens. Nous pouvons considérablement nous développer sur ces secteurs car les personnes concernées mais non informées sont nombreuses compte tenu des risques et des problèmes existants.

Principaux objectifs:

Recrutement, contacts avec les mairies, traitement des "petits" problèmes locaux (environnement, assainissement, pollution,..) articles pour le bulletin, recherches de "sponsors".

Nous vous rappelons les délégués de secteur actuellement "au travail":

TOULON - Madame RIVAS : 04/94/31/58/34 Mme BENOIT : 04/94/31/04/28

Le PRADET - M.BASSO : 04/94/21/73/73 M. BONONI : 04/94/08/34/66

La GARDE , CARQUEIRANNE - Mme SULTANA : 04/94/08/45/66

Ste MARGUERITE - M.GROSSEMY : 04/94/61/21/78 M.FAUCONNET : 04/94/61/07/59

N'oubliez pas de nous renvoyer la fiche jointe , elle nous permettra de mieux appréhender les différents problèmes que vous rencontrez pour vous aider à trouver la réponse la plus adaptée.

Notre but: Vous tenir au courant!!

Statuts des riverains

L'EYGOUTIER et ses affluents sont des cours d'eaux non-domaniaux.

Le lit de la rivière appartient aux propriétaires des deux rives.

Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun a la propriété de la moitié du lit.

Les propriétaires ont le droit d'utiliser l'eau de la rivière dans une juste mesure et sous réserve que cet usage n'influe pas le débit de l'eau, à charge de la rendre à son cours ordinaire après usage.

Les propriétaires ont le droit de prendre les cailloux, vase, sable.. à condition de ne pas modifier le régime des eaux et d'en effectuer le curage.

Le préfet peut être amené à réglementer ces extractions pour éviter les modifications du régime des eaux. Il veille également à ce que les riverains ne compromettent pas par leur action la solidité des rives.

L'administration saisie par un riverain a l'obligation de rechercher si les ouvrages installés sans permission par un autre riverain font obstacle à l'écoulement des eaux ou portent atteinte à la salubrité et à la sécurité publique.

(Extraits du Code civil, du code rural, et du code de l'Environnement)

RAPPEL:

**certains adhérents
n'ont pas acquitté
leur cotisation pour
l'année 2000.**

**Nous vous rappelons
que notre budget est
très limité et que
nous avons besoin
du moindre fond
pour faire face aux
dépenses qu'im-
plique notre activité.**

**Merci de régulariser
au plus vite.**

Anomalies de débit sur Toulon et Ste Marguerite

Des interruptions répétées de débit se sont produites sur Toulon et sainte Marguerite depuis le début de l'année à la suite de l'ouverture du batardeau du pont de la Clue que nous qualifierons d'intempes- tives car elles se sont produites lors de pluies de faibles intensité ne présentant aucun caractère dangereux.

Ces interruptions, survenant souvent la veille de week-end, se pro- longent par suite de l'absence d'opérateurs de la CEO habilités à refermer le système.

Nous sommes donc intervenus à plusieurs reprises contre ces dys- fonctionnements car si nous sommes les premiers à craindre une inondation, nous tenons également à sauvegarder notre environne- ment et éviter les marigots générateurs de mauvaises odeurs et de pullulation de moustiques.

Néanmoins l'association de défense du Plan de la Garde a obtenu de la Mairie de la Garde que le batardeau serait ouvert ponctuellement une fois par mois si nécessaire pour permettre la vidange des mari- gots cette fois ci en amont du système.

Un autre problème affecte le tronçon aval de L'EYGOUTIER. Il s'agit de l'arrêt de débit par suite de prélèvements abusifs de la part de certaines installations dans le Plan.

En effet, même en saison sèche L'EYGOUTIER reste alimenté par son bassin versant. Il n'est pas normal que de gros prélèvements ac- caparent la totalité du débit. Le problème est complexe mais nous en- quêtons pour trouver une solution acceptable par le plus grand nombre avec les communes de la Garde, de Toulon et le SIAHE.

VOTRE COURRIER

Beaucoup de personnes sur Toulon nous font part de leurs problèmes de réseaux d'assainissement lors de grosses pluies . Nous consacrerons un article sur ce sujet dès que possible.

OU ADRESSER VOTRE COURRIER : AIRE, B.P. 34, 83952 LA GARDE

QU'EST CE QUE QUI QUOI ?

SIAHE : Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de L'EYGOUTIER
 DDE : Direction Départementale de l'Équipement
 D.D.A. : Direction Départementale de l'Agriculture
 DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
 DIREN : Direction Régionale de l'Environnement
 MART : Mouvement d'Action pour la Rade de Toulon
 SIAT : Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Toulonnaise
 ARPE : Agence Régionale pour l'Environnement
 ZNIEFF : Zone Nationale d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floral
 POS : Plan d'Occupation des Sols
 DUP : Déclaration d'Utilité Publique
 SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

*Nous serons présents
 au Forum des associations
 le 10 Septembre 2000 à La Garde
 Salle Gérard Philippe*

Directeur de publication : J.Fauconnet . Impression : La Copithèque, La Garde , Tirage : 300 exemplaires
 Dépôt légal à parution , N° I.S.S.N. : en cours

Formulaire d'adhésion ou de renouvellement à adresser à : AIRE B.P. 34 83952 LA GARDE

Nom:

Adresse:

Quartier: Tél.....

Code postal: Ville:

Mon terrain borde L'EYGOUTIER oui non

Je peux consacrer une partie de
 mon temps à l'association oui non

Mes remarques au sujet de L'EYGOU-
 TIER, (au besoin joignez la fiche ci-jointe)

J'adhère à l'AIRE, pour l'année 2000.
 Je joins 50 Fr. de cotisation annuelle.

Date et Signature: